

20230082

Envoyé en préfecture le 05/09/2023

Reçu en préfecture le 05/09/2023

Publié le

ID : 051-215105347-20230905-2023_0082-AR



République Française
Département De La Marne
Commune de Tours sur Marne

ARRETE N° 2023_0082

PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER ET DE STATIONNER

RUE DE CONDE - RUE SAINT ANTOINE - RUE DES FOSSES -

RUE DE LA VIEILLE MOTERIE -

Le Maire de la Commune de Tours Sur Marne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212.2, L 2213, L 2213.5 et L 2512.13,

Vu la loi N° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, notamment son article 25,

Vu le Code de la Route, article R 44, R 225 et R 225.1,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,

Vu la demande de l'Entreprise VEOLIA d'EPERNAY reçue par mail le 11 août 2023,

Considérant que les travaux de pose et de dépose de poteau ou de bouche d'incendie sont prévus à partir du 02/10/2023 " rue de Condé - Rue Saint Antoine - Rue des Fossés - Rue de la Vieille Moterie " à TOURS sur MARNE,

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 02 octobre 2023 et jusqu'à la fin des travaux (normalement 5 jours), la circulation et le stationnement seront interdits à tous les véhicules légers et poids lourds :

- Rue de Condé : Pose d'un poteau incendie et dépose de l'ancien
- Rue Saint Antoine : pose d'un poteau incendie et dépose de l'ancien
- Rue des Fossés : Dépose de l'ancien poteau incendie
- Rue de la Vieille Moterie : Pose d'une bouche d'incendie

L'accessibilité des secours et des services est maintenue.

ARTICLE 2 : Toutes les mesures de signalisation et de sécurité seront prises et matérialisées par l'Entreprise VEOLIA d'EPERNAY.

ARTICLE 3 : Les contraventions éventuelles seront constatées par toute autorité de la Force Publique.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'AY,
- L'entreprise VEOLIA d'EPERNAY,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers de Tours-sur-Marne,
- Archives.

Fait à Tours-Sur-Marne, le 05 septembre 2023

Le Maire,
JM GODRON

Le maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

